



Afin de procéder à la nomination d'un membre du Centre Communal d'Action Sociale, suite à la démission d'un membre issu d'associations de personnes handicapées,

Associations similaires à celle du précédent membre nommé.

Sont invitées à proposer une personne avant le 30 octobre 2018.

Le Président du CCAS,



Daniel MENANTEAU